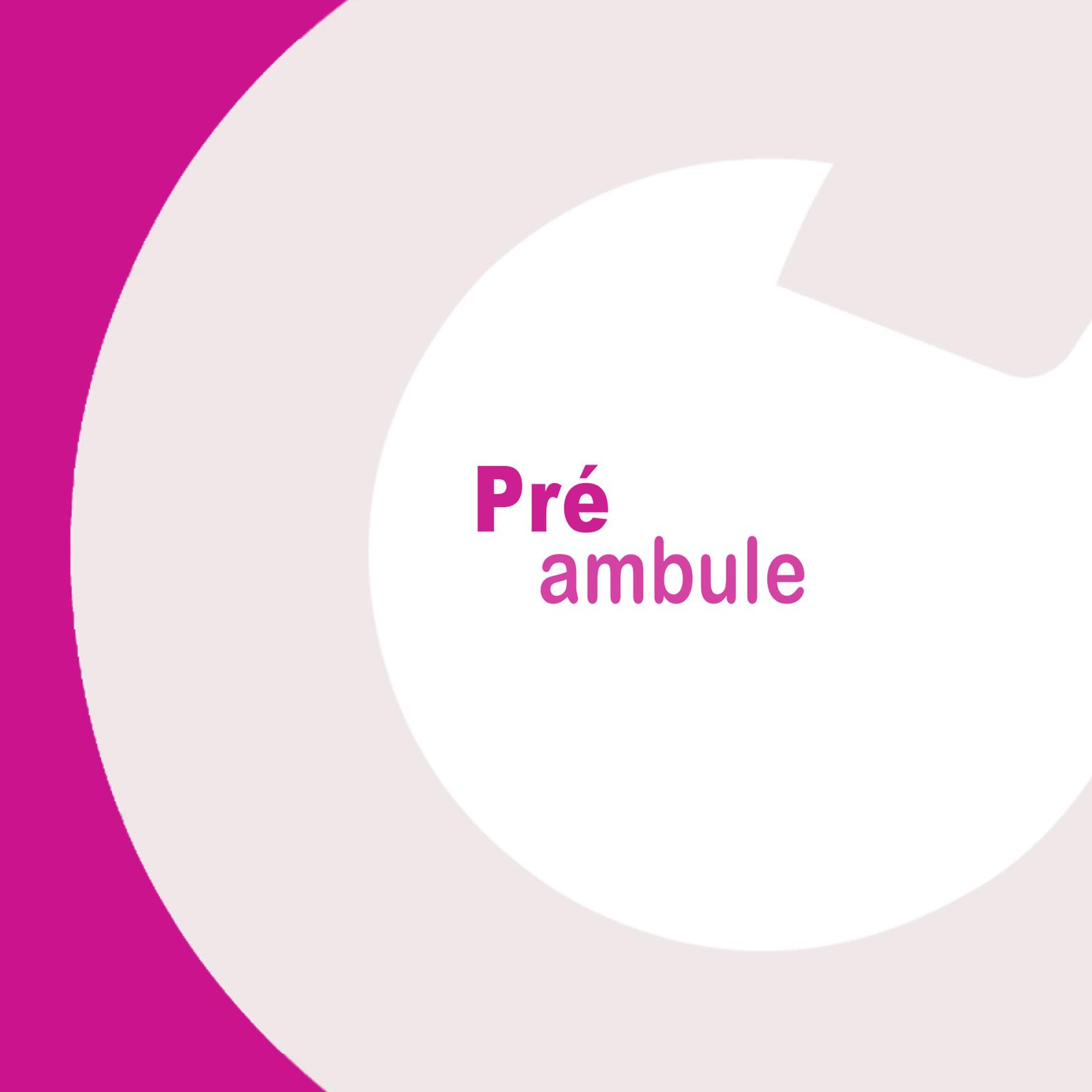




une force en mouvement

Comment moderniser notre agriculture ?

*Appel des coopératives agricoles
au pragmatisme et à l'intelligence collective*



Pré ambule

Les 3 000 entreprises coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles françaises et les 12 500 CUMA¹, réunies dans COOP de FRANCE, mesurent, avec une immense inquiétude, l'ampleur des difficultés économiques et le manque de perspectives de la grande majorité de leurs agriculteurs sociétaires... qui progressivement perdent espoir.

Prolongement des exploitations agricoles de leurs adhérents et en prise directe avec les marchés, les coopératives veulent être force de propositions d'une nouvelle politique agricole.

Cette contribution se veut pragmatique et globale, rassemblant agriculteurs, consommateurs, citoyens et pouvoirs publics, sur l'intérêt pour tous de soutenir un projet moderne et dynamique pour l'agriculture.

L'agriculture française traverse une crise sans précédent.

L'excédent de la balance commerciale agroalimentaire a chuté de près de 40 % et la France, en déficit de compétitivité, a cédé sa place de leader européen à l'Allemagne.

En 2009, le revenu des agriculteurs se situe en-dessous de celui de 1991.

L'amélioration de la qualité sanitaire et gustative des produits, grâce aux efforts des agriculteurs et la multiplication des règlements liés au respect de l'environnement, n'ont depuis des années débouché que sur une augmentation des coûts de production sans jamais engendrer une meilleure valorisation sur les marchés.

La suppression à Bruxelles des instruments de gestion des marchés, ou la non-activation de ceux qui subsistent encore, entraîne des filières entières dans une situation structurelle de perdition.

Ce constat ne doit pas être une fatalité, tant l'alimentation et l'économie territoriale constituent des enjeux cruciaux.

Sinon, quel paradoxe indigne face aux besoins alimentaires du milliard d'êtres humains qui souffrent de la faim et des neuf milliards d'hommes qui peupleront la terre en 2050 !

Quel paradoxe incompréhensible que ce choix de la décroissance face aux promesses considérables portées par l'économie verte (alimentaire et non alimentaire) dont la planète entière a besoin !

Il est urgent de construire une nouvelle politique agricole !

Le manque de cohésion de la profession, la montée de mouvements « indépendants » de contestation nuisent à tout processus de réforme. Le manque de réalisme économique et la vision rigide souvent empreinte de nostalgie et de « bucolisme » de nombreux mouvements écologistes risquent de laisser l'économie agricole à l'écart du défi de croissance et de modernité qui lui est lancé.

Le projet de loi que le Ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture présentera au Sénat le 18 mai prochain doit être l'occasion d'ouvrir un chantier réformateur, trouvant son prolongement à Bruxelles comme au niveau international, en s'appuyant sur des positions politiquement tranchées privilégiant le développement économique et social des populations et des territoires.

Le diagnostic est établi, les enjeux sont identifiés, il faut maintenant agir concrètement !

¹ CUMA : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

Stop aux crises alimentaires !

**Le cycle OMC
du «tout libéral»
est inapte
à résoudre
l'enjeu mondial
de l'alimentation.**

Maintenant on le sait !

La crise alimentaire de 2007-2008 causée par la flambée des prix du blé (+ 150 %), du maïs (+ 140 %) ou du riz (+ 93 %) n'est pas liée à une réelle pénurie de ces produits agricoles sur les marchés.

Le mécanisme de la flambée des prix en 2007-2008 est bien identifié : les stocks ayant atteint un niveau dangereusement bas, sur des marchés à très faible élasticité et en l'absence d'instruments régulateurs, les prix se sont orientés à la hausse. C'est alors que la spéculation financière a amplifié le phénomène et provoqué un doublement des prix en quelques mois avec son cortège de conséquences dramatiques pour des populations pauvres quand la galette de maïs ou le bol de riz deviennent inaccessibles. Face aux émeutes et aux risques d'anéantissement des agricultures familiales, de nombreux pays du Sud, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, l'Argentine ou encore l'Ukraine se sont instantanément repliés sur des mesures protectionnistes (interdiction ou limitation des exportations).

La volonté affichée deux ans plus tard par l'OMC de conclure à tout prix en 2010 le cycle de Doha sur les mêmes objectifs de libéralisation du commerce mondial que ceux fixés 9 ans auparavant, relève de « l'autisme politique » ou de la technocratie la plus rigide.

L'agriculture, l'alimentation deviendraient-elles des monnaies d'échange au bénéfice des services ou de l'industrie ?



- **COOP de FRANCE demande la suspension de l'orientation « tout libéral » de la négociation du cycle de Doha. Le défi alimentaire lancé à la planète doit être posé dans des instances internationales, en phase avec les évolutions économiques et sociales internationales (G8, G20, ONU) et déboucher sur des préconisations tangibles.**

Selon les travaux du MOMAGRI², chaque région du monde doit pouvoir conduire une politique agricole en cohérence avec son niveau de dépendance alimentaire, les équilibres ville-campagne et l'objectif global de développement durable. La théorie des avantages comparatifs et la spécialisation des agricultures prônées par l'OMC vont à l'encontre des enjeux alimentaires mondiaux

Les conséquences du changement climatique sont absentes des préoccupations des négociateurs alors même qu'elles ont un impact majeur sur le niveau de l'offre alimentaire.



- **Face au risque du renouvellement de ces crises alimentaires mondiales, COOP de FRANCE propose qu'en 2011, à l'occasion de la Présidence française du G20, le principe d'instauration d'un niveau de stock mondial minimum, instrument régulateur des marchés et des prix, soit proposé pour repousser les convoitises juteuses de la spéculation sur les matières premières agricoles.**

² *Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture*

**Pour une PAC
« anti-crise »
qui impulse
la transformation
de l'Agriculture !**

L'identité agricole européenne est forgée sur des caractéristiques positives :

- une alimentation saine et sécurisée,
- des bassins de production riches de leur diversité (agronomie/terroirs/territoires variés),
- des fonctions sociales agrégées dans l'acte de production de biens agricoles (protections environnementales, préservation des paysages, emplois ruraux...),
- et jusqu'à présent, une force économique collective de premier plan grâce au dynamisme de l'industrie agroalimentaire et à sa contribution positive à la balance commerciale.

« On veut une PAC pour l'idée que l'on se fait de l'Union Européenne ! » déclarait récemment³ Stéphane LE FOLL, député européen.

COOP de FRANCE souscrit pleinement à cette ambition qui signifie non seulement que l'Union Européenne ne doit pas abandonner son agriculture mais au contraire l'inscrire, grâce à la PAC, dans une stratégie concurrentielle internationale : le modèle alimentaire sécurisé, les systèmes de production respectueux des enjeux écologiques sont des atouts distinctifs répondant aux défis tant quantitatifs que qualitatifs de l'alimentation mondiale.

Pour atteindre ces objectifs, l'immense majorité des agriculteurs européens a besoin de soutiens publics :

- pour des raisons de structures liées à la taille modeste des exploitations, au prix élevé du foncier tant convoité, à la prise en compte des attentes sociétales, au coût de la main d'œuvre et charges diverses ;
- à cause de l'instabilité des marchés agricoles qui met régulièrement en danger les exploitations modernisées et donc endettées.

L'Union Européenne doit impérativement maintenir le niveau de budget consacré à la PAC à défaut de pouvoir l'augmenter dans cette période de crise et de rigueur des dépenses publiques.



- Pour COOP de FRANCE, deux questions majeures doivent être clarifiées à la veille de la préparation de la réforme de la PAC 2013 : la légitimité des aides et la régulation des marchés.

³ Assemblée Générale de Felcoop - 9 avril 2010

Les aides directes :

Après les aides compensatoires de 1992 puis le découplage aujourd'hui presque total de ces aides, comment poursuivre après 2013 un système reposant sur des références historiques vieilles de plus de 20 ans ?

Quel que soit le montant des aides octroyées, le vrai sujet est de savoir quelle est leur justification, leur raison d'être.

La réponse administrative à ce besoin de légitimation des soutiens a été l'introduction du principe d'éco-conditionnalité, principe dont la transposition s'est accompagnée d'une mise en œuvre calamiteuse : lourdeur administrative, absence de prise en compte des réalités du terrain, impact limité, déconnexion du savoir professionnel...

Il faut que ces aides publiques aient des justifications simples et compréhensibles.



Le vrai défi, lancé aux agriculteurs et à la Nation, est de transformer notre système agricole en un système de production performant et écologique, une « agriculture écologiquement intensive » comme la qualifie Michel GRIFFON⁴.

Au vu des efforts réalisés ou en cours de réalisation, la France et ses agriculteurs n'ont pas à craindre ce challenge.

En réintégrant le défi de la productivité couplé au développement durable dans son entreprise, l'agriculteur retrouverait un sens à son métier !

Les DPU⁵ doivent davantage être liés aux efforts entrepris par les agriculteurs pour améliorer leurs pratiques et être fixés par grandes régions homogènes, sans exclure des soutiens sectoriels couplés.

Ces aides directes doivent être intégrées dans des mécanismes flexibles permettant de corriger les situations de crise engendrées par les baisses de prix ou les hausses de coûts de production.

⁴ Agronome et économiste - Directeur scientifique du CIRAD - DGA de l'Agence Nationale de la Recherche.

⁵ Droits à Paiement Unique.

La régulation des marchés :

Si le concept est unanimement revendiqué, il reste à en définir les nouvelles modalités adaptées au contexte actuel et à celui des prochaines années.

Pour certains, il s'agit de réinstaurer les mécanismes d'autrefois...

Pour d'autres, il faut gérer une économie totalement administrée par des offices, avec des quantums...

Qui peut croire que Bruxelles reconstruira ce qu'elle a elle-même démoli partiellement ou totalement ? Combien d'Etats membres réunirait-on autour du passé ?

Pour COOP de FRANCE, **plus que de régulation c'est précisément d'organisation, de structuration des marchés dont il faudrait parler** ; et ainsi mettre en place un cadre à l'évolution de marchés et se doter d'outils permettant d'intervenir chaque fois que ceux-ci sont défailants.



• COOP de FRANCE réaffirme que la régulation suppose 3 niveaux d'action :

- Le niveau international avec la décision du G20 de créer un niveau de stock tampon partagé entre grandes puissances pour amortir les à-coups de la volatilité des prix, notamment en céréales et oléo-protéagineux représentant l'essentiel des échanges mondiaux. Il suppose une coopération internationale.
- Le niveau européen par du stockage public et privé en cas de crises de surproduction et de bas prix, complété par un mécanisme de coresponsabilité (de type fonds mutualisé d'indemnisation), voire assurantiel, pour les crises sanitaires, climatiques et économiques sectorielles.
- La structuration des filières et l'organisation des producteurs sans laquelle aucune mesure ne suffira. Dans ce domaine, les coopératives bénéficient d'une expérience incontestable : seul le transfert de propriété des produits est à même de construire le socle d'une filière.

La combinaison de ces trois dispositifs permettra d'atténuer les effets de la volatilité des prix.

LMA¹ :
pour une agriculture
tournée
vers ses clients

¹ *Projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche.*

Plus de 70 % des produits agricoles sont transformés et les industries agroalimentaires sont souvent confrontées à une trop grande dispersion de l'offre.

Près de 80 % des produits alimentaires sont commercialisés par les cinq enseignes de la grande distribution, face à des milliers de fournisseurs.

La « Ferme France » n'est pas suffisamment organisée⁴ !

L'atomisation de la production altère profondément sa capacité de négociation économique. La LMA doit prioritairement contribuer à renforcer l'organisation et le pouvoir économique des producteurs.

Le rôle des Organisations de Producteurs (OP)

Le projet de loi ne clarifie pas, encore une fois, le rôle des organisations de producteurs et renvoie à un rapport d'évaluation en 2012/2013.

Ainsi, des OP commerciales cohabiteraient toujours aux côtés d'OP dites non commerciales. Pire, certains proposent des OP non commerciales qu'il faudrait créer en face de chaque acheteur, même si celui-ci est une OP commerciale ou une coopérative... Quelle confusion !

Il est légitime que des producteurs dispersés, n'ayant aucune influence sur leur client, se regroupent pour tenter de construire un pouvoir collectif de négociation.

Cependant, cette démarche ne peut pas valoir lorsque les producteurs sont déjà organisés en OP commerciales et/ou en coopératives.

Pour COOP de FRANCE, il n'existe qu'un seul mode d'organisation économique : celui qui permet de regrouper l'offre de produits agricoles, d'en disposer en propriété, pour en assurer les meilleures conditions de vente, sous le contrôle des producteurs associés et fournisseurs, c'est-à-dire des coopérateurs.



- **COOP de FRANCE rappelle l'incompatibilité des OP dites non commerciales avec les règles régissant les coopératives. Par nature, ces dernières ne peuvent contracter qu'avec leurs adhérents coopérateurs.**

⁴ « Mesdames et Messieurs, la moitié seulement des 30 000 exploitations françaises de fruits et légumes adhèrent à une organisation de producteurs, la moitié. Et, tenez-vous bien, pour cette moitié-là, nous avons en France 285 organisations de producteurs. Est-ce raisonnable ? Je ne l'accepterai pas. Le tout pour cinq enseignes de distribution ! » Discours de Nicolas SARKOZY, Président de la République (Poligny - 27 octobre 2009).

La contractualisation ou comment renforcer les relations entre les maillons d'une filière

Exiger d'une nouvelle PAC en 2013 un objectif de régulation des marchés impose aux Etats membres, et en premier lieu à la France, la construction de filières structurées dans lesquelles chaque acteur assume ses propres responsabilités.

Bien que la contractualisation ne puisse tenir lieu de seul outil de régulation, elle peut être un instrument de responsabilité des acteurs d'une filière, tout en ayant le mérite d'instaurer la transparence souhaitable dans la chaîne alimentaire.

Pour COOP de FRANCE, au vu de l'expérience des coopératives qui pratiquent déjà des formes de contractualisation poussées (semences, orges de brasserie, légumes, productions animales...), **le contenu des contrats-cadres doit être adapté aux spécificités de chaque filière.**



• C'est donc dans le cadre des interprofessions, où les coopératives devront siéger en tant que telles, que la validation d'accords-cadres doit être effectuée.

A l'inverse, la contractualisation par décret ne devrait intervenir qu'à défaut d'accord au sein des interprofessions.

La contractualisation n'aura d'efficacité économique qu'à condition qu'elle soit la plus étendue possible, jusqu'au produit fini.

Envisager la contractualisation au seul stade du 1^{er} acheteur de la filière traduit une profonde ignorance des mécanismes de formation des prix dans les filières agricoles !

C'est au contraire en « aval » que cette obligation aurait le plus de sens : une contractualisation plus étendue, c'est-à-dire de la coopérative de collecte/vente jusqu'au produit fini, permettrait réellement de donner de la visibilité aux producteurs. Chaque maillon pourrait garantir, pour une partie au moins de la production, un volume et des règles de fixation du prix, parce qu'il bénéficierait des mêmes indicateurs en aval. Or, à ce jour, force est de constater que le texte ne prend pas en compte cette approche en filière.



• Lorsqu'elle est rendue obligatoire par décret ou par extension d'un accord interprofessionnel, pour être efficace, la contractualisation doit inclure le transformateur ou le distributeur.

Le contrat : socle du fonctionnement coopératif

Les coopératives agricoles rappellent que leurs relations avec leurs adhérents sont déjà des relations contractuelles durables (entre 3 et 5 ans, voire davantage dans certaines productions, renouvelables par tacite reconduction) fondées sur des statuts-types homologués par un arrêté ministériel.

Ces statuts définissent les engagements de l'agriculteur et de la coopérative, en termes de durée, de volume de production apporté à la coopérative et précisent qu'ils donnent lieu à un transfert de propriété au bénéfice de la coopérative.

En contrepartie, la coopérative s'engage à **collecter toute la production de tous ses adhérents, quelle que soit la situation économique des marchés.**

Ce dernier point – acceptation des volumes produits sans limite autres que celles prévues dans des statuts connus de tous – constitue pour les agriculteurs une garantie plus élevée que la contractualisation aux contours encore mal définis.

Le prix payé est établi selon des modalités conformes aux statuts, éventuellement précisées par le règlement intérieur, voire par des contrats spécifiques notamment pour certains produits sous signe de qualité ou destinés à des transformations industrielles particulières.

La modalité la plus fréquente est un prix moyen établi par le conseil d'administration de la coopérative, élu démocratiquement par les associés coopérateurs, payé sous la forme d'un acompte et d'un ou plusieurs compléments de prix.

La rémunération de l'adhérent est finale lors de l'affectation de ristournes en assemblée générale, en valorisant au mieux les apports des adhérents.



- **COOP de FRANCE considère que, par nature, les coopératives agricoles et leurs OP commerciales remplissent déjà leur rôle contractuel avec leurs producteurs. Ce rôle est garanti par des textes législatifs et réglementaires. Le projet de loi de modernisation de l'agriculture doit prendre en compte cette réalité et spécifier que les coopératives appliquent déjà des modalités adaptées.**

**Pour une écologie
rationnelle,
fondée
sur la recherche
et l'innovation**

Il faut réconcilier agriculture et écologie dans une dynamique globale basée sur la responsabilité et le progrès !

Stigmatiser le secteur agricole au travers d'injonctions environmentalistes enferme l'agriculture dans un traitement économique et social... à l'écart des grands enjeux alimentaires et de croissance.

L'amélioration des pratiques environnementales, du bien-être animal et la production de biens renouvelables durables, avec comme objectif de rencontrer l'intérêt des consommateurs, peuvent être atteints en se fondant sur la science et l'innovation.

Pour COOP de FRANCE, il est temps de reprendre l'initiative par des démarches rationnelles et innovantes basées sur une **écologie scientifique** permettant à la fois d'accroître les rendements, d'améliorer les qualités nutritionnelles, sanitaires et gustatives des produits, de limiter l'impact des molécules chimiques et des engrais, de consommer moins d'énergie.

- **Ces nouvelles technologies et pratiques agricoles doivent être vulgarisées au plus grand nombre d'agriculteurs de façon proactive en fonction des attentes des marchés.** A ce titre, les coopératives sont les mieux placées pour promouvoir les outils d'aides à la décision à l'instar des itinéraires raisonnés proposés pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en quelques années.

- **La recherche et l'innovation devraient être reconnues comme moteurs de croissance.**

En France, le débat sur les biotechnologies et particulièrement les OGM frise « l'obscurantisme » alors que, dans le monde, 134 millions d'ha d'OGM sont cultivés par 14 millions d'agriculteurs. La communauté scientifique doit travailler selon un « principe de confiance » et pas seulement sous le prisme du seul « principe de précaution ». Le génie génétique, les biotechnologies permettent de traiter des maladies graves. Pourquoi les refuser à l'agriculture quand on en mesure les bénéfices apportés à la santé humaine ? La recherche et l'innovation permettront également de réduire l'impact environnemental des pratiques actuelles.

- **L'agriculture recèle des gisements considérables de nouveaux marchés pour l'économie verte notamment dans le domaine non alimentaire :** énergies renouvelables, agro-carburants, bioplastiques, biomatériaux, chimie verte, méthanisation ou encore marché du carbone... qui sont sources de création de richesses et d'emplois pour tous. Aux USA, en Inde, les start-up foisonnent dans les domaines de la chimie verte ou blanche. Laisserons-nous les paysans ne devenir que de simples fournisseurs de matières premières à l'instar de leur positionnement de « mineurs de fond de l'agroalimentaire » il y a 30 ans ?



- **Pour COOP de FRANCE, deux mesures européennes doivent soutenir cette dynamique « d'agriculture écologiquement intensive » :**

- **instaurer une préférence communautaire sur des normes qualitatives : il est totalement absurde d'interdire des productions d'OGM et d'en importer massivement, de se fixer des normes sans les imposer aux produits importés,**

- **encourager par des aides et soutiens complémentaires les politiques volontaires des Etats en faveur de la biodiversité, de la réduction des gaz à effet de serre et plus globalement de l'amélioration des « aménités » ou « biens publics », dont l'agriculture est une des gardiennes naturelles (terre, eau, air).**

L'agronomie et les sciences du vivant doivent revenir au centre de l'activité agricole.

Conclusion :
la solution
coopérative

L'avenir de l'agriculture européenne est débattu dans un panorama éclaté : une compétition économique mondialisée et financiarisée, une Europe en panne de cohérence qui manque d'ambition collective, une société raidie par la crise mais en quête de valeurs (protection des ressources naturelles, partage des richesses, besoin de vision du long terme).

Le monde complexe d'aujourd'hui, sous tensions et en mutation, lance aussi des défis considérables (climat, environnement, alimentation mondiale, besoins énergétiques) qui sont autant de chances de développement, de leviers de croissance à condition de se doter des bonnes clés d'analyse sans être défensif.

Dans ce contexte, le modèle coopératif agricole apporte une contribution moderne et pérenne de développement.

Au niveau économique, son profil d'entreprise est solide et participatif : l'« a-capitalisme » écarte la financiarisation, son ancrage territorial empêche toute délocalisation et surtout **le principe de mutualisation consolide la politique de gestion des risques**, notamment vis-à-vis de la volatilité des prix.

Mais l'entreprise coopérative est d'abord **une organisation créatrice de pouvoir économique pour les agriculteurs**, dont l'efficacité correspond à leur engagement et dynamisme collectifs.

Cultiver l'énergie entrepreneuriale des agriculteurs, la fédérer dans un outil économique collectif tourné vers les marchés constitue la vocation de la coopérative. Cette dynamique unique est liée à la vitalité de la gouvernance, de la TPE locale au groupe coopératif à vocation internationale. Transparence sur les processus de décisions, sur les arbitrages financiers, sur les projets stratégiques, valorisation de la qualité d'associé-coopérateur doivent être des valeurs fondamentales.

Partageant ce profil d'entreprise unique, les coopératives agricoles développent entre elles des **stratégies d'alliances**, sectorielles ou géographiques, pour renforcer leur performance économique, s'unir face à des marchés de matières premières agricoles mondialisés et volatils, se regrouper pour développer des filières agroalimentaires, investir collectivement dans **la recherche et le développement** porteurs de nouvelles valeurs ajoutées pour l'éco-consommation de demain (biomatériaux, bioplastiques, nutrition santé, biotechnologies, agro-énergies, génomique, cosmétique, chimie verte ou blanche). Les entreprises coopératives participent ainsi à 13 pôles de compétitivité, moteurs de croissance et d'emplois.

En organisant les débouchés actuels et futurs des agricultures régionales, en structurant les **filières agroalimentaires ou non alimentaires** souvent jusqu'au produit fini, les coopératives fixent sur leurs territoires des activités de première ou de seconde transformation et les emplois directs et induits associés.

C'est toute la valeur du capitalisme coopératif : l'efficacité économique puisée dans le capital humain.

**A propos de
COOP
de FRANCE...**

Tous les territoires, toutes les agricultures, toutes les filières...

...sont valorisés par la coopération agricole :
métiers du grain, bétail et viande, aviculture et foies gras, nutrition animale, déshydratation de la luzerne, lait et produits laitiers, vins, betterave et sucre, fruits et légumes, lin et chanvre, tabac, insémination animale, utilisation de matériel en commun, électricité, alcool et distilleries, plantes à parfum et médicinales, miel, bois et forêts...

Syndicat national d'entreprises, COOP de FRANCE...

...est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles.

Avec ses services d'expertise pluridisciplinaire et son réseau régional, COOP de FRANCE accompagne et soutient le développement des entreprises.

Porte-voix politique et force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, COOP de FRANCE a pour mission de promouvoir le modèle d'entreprise de la coopération.

COOP de FRANCE partage les mêmes valeurs et principes d'organisation avec les autres familles coopératives (Scop, Coop de consommateurs...).

Président : Philippe MANGIN

Directeur général : Yves LE MORVAN

Chiffres clefs

3000 entreprises coopératives, unions et SICA dans le secteur agricole, agroalimentaire et agroindustriel

12500 CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)

80 milliards € de chiffre d'affaires global pour les coopératives et leurs filiales

40 % de l'agroalimentaire français

150 000 salariés

3/4 des agriculteurs adhèrent à au moins une coopérative